



Paris, le 12 octobre 2016

Communiqué des quatre présidents d'universités de USPC

Jean-Pierre **Astruc**, président de l'université Paris 13

Carle **Bonafous-Murat**, président de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Christine **Clerici**, présidente de l'université Paris Diderot - Paris 7

Frédéric **Dardel**, président de l'université Paris Descartes - Paris 5

A la suite du communiqué signé par neuf membres de l'université Sorbonne Paris Cité (30 juin 2016) témoignant de leur volonté commune de créer une nouvelle université omni-disciplinaire, de nombreuses discussions se sont tenues et conduisent aujourd'hui les présidents des quatre universités à préciser les modalités d'organisation envisagées. Ils proposent ainsi de présenter devant leurs CA respectifs du 16 décembre 2016 une feuille de route **en vue de la création d'un nouvel établissement omni-disciplinaire et multi-sites dans le cadre du Grand Paris**, composé des universités Sorbonne Nouvelle, Paris Diderot et Paris Descartes, **auquel l'université Paris 13 sera pleinement associée.**

Cette démarche relève d'une ambition partagée des universités et des autres membres de USPC de construire un ensemble sur un territoire qui couvre le centre de Paris et sa banlieue Nord, en tirant parti des complémentarités entre les quatre institutions (complémentarités de positionnement et d'inscription territoriale autant que de disciplines). Pour cela il convient d'adopter une démarche progressive et pragmatique qui, dans un premier temps, reposera sur trois "principes" :

- la création d'une université de service public unique, dotée de la personnalité morale, intégrant Paris 3, Paris 5 et Paris 7, à l'horizon du 1^{er} janvier 2019 ;
- l'inscription dans les statuts de cette nouvelle université, notamment dans le préambule et les articles traitant des modalités d'évolution du périmètre, d'une ouverture vers l'intégration de Paris 13 voire d'autres établissements, qui soit à la fois explicite en termes d'intention et effectivement possible ;
- l'association de Paris 13 à cette nouvelle université, impliquant la rédaction d'une convention entre les deux établissements dotés de la personnalité morale, "Paris 3, Paris 5 et Paris 7" d'une part, et "Paris 13" d'autre part, et précisant leurs interactions.

Cet ensemble universitaire tirera parti des acquis de USPC, des programmes et projets construits avec les autres membres et visera à fortifier la dynamique engagée dans le cadre de l'IdEx. Il occupera ainsi une place de premier plan dans cette grande région de recherche, de formation et d'emploi qu'est l'Île-de-France.

La feuille de route du projet détaillera pour les deux ans à venir les modalités de mise en œuvre et les principes de construction de ce nouvel ensemble, mais ne se prononcera pas sur le modèle définitif. L'objectif est d'aboutir au début de l'année 2019 (correspondant au début du prochain contrat quinquennal) à la création du nouvel établissement et à son association avec l'université Paris 13.

Des consultations et des groupes de travail seront instaurés entre les établissements, en liaison étroite avec les autres établissements de la COMUE et en partenariat avec les organismes de recherche membres de USPC. Ils seront organisés par grandes missions et fonctions (recherche, formation, gouvernance, ressources humaines, international, vie de campus, systèmes d'information, etc.) et impliqueront toutes les catégories de notre communauté : étudiants, BIATSS, enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants. Ces groupes permettront d'alimenter la feuille de route et de nourrir, par des propositions, les grandes orientations stratégiques et organisationnelles du nouvel établissement, lesquelles seront soumises à l'avis et à la délibération des instances de représentation (CT, CAC et CA) de chacune des universités.

--//--